

## RÈGLEMENT CHAMP SCOUT A SAN DESIDERIO

- 1) L'association C.A.S.T. de San Desiderio gère les aires du camping et de travaille, organise les propre responsables pour la gestion de toutes les groupes accueillis.
- 2) Les responsables du C.A.S.T. sont reconnaissables par la maille rouge avec l'inscription «STAFF».
- 3) L'association C.A.S.T. donne toutes les règles aux responsables, et contrôle leurs respect.
- 4) Toutes les groupes accueillis doivent avoir un porte-parole (chef de groupe) lequel devient le point de contact entre le groupe et les responsables. Touts les chefs de groupe doivent observer les indications des responsables. Une fois que les groupes ont terminé la disposition des tendres sur le champ, le porte-parole doit lire et expliquer ce règlement. Toutes les possibles réclamations ou demandes doivent être exposé aux responsables exclusivement par le porte-parole. Après les responsables analysent les questions et cherchent des résoudre les problèmes.
- 5) Au début du séjour les responsables communiquent aux chefs de groupe les directives, les règles du comportement et les modalités de travaille, et vérifient la juste réalisation.
- 6) Le premier jour de travaille est le suivant au arrivée. Il commence à 10 heures du matin avec la remise des outils près le lieux établi et communiquer par les responsables. Pour avoir les outils chaque groupe doit fournir la liste complète de toutes les composants du groupe (avec les donnés de l'état civil) et une caution de 50 euro. La caution sera rendu à la fine du séjour. Une éventuel perte des outils sera sanctionné selon le coûté des même (excepté la rupture accidentel pendant l'emploi).
- 7) L'apport de séjour pour chaque personne est de 3 euro par jour (2 euro pour les groupe qui en plus font de travaille de service; 1 euro pour le groupe qui font de travaille de service et participent en plus à une événement organiser par le C.A.S.T. de San Desiderio) et devra être payer, pour l'entier période de séjour, dans une unique solution, entre la fine du séjour. Les chefs du groupe sont tenu à recueillir et à remettre aux responsables les apports. Les responsables délivreront la reçu du payement.
- 8) les personnes portatrices de handicap ne payent aucune apport de séjour.
- 9) Les bruits fastidieux sont interdit après les 23 heures.
- 10) Les ordures doivent être emmener à l'aire de inique par les responsables toutes les jours de 16 heures à 19 heures. C'est sévèrement interdit laisser les ordures aussi à l'extérieur des tentes et dans toutes les aires non destiné. C'est interdit laisser le champ en désordre avec objecte éparpillé. Les cordes pour étendre doivent être dans des zones pas visibles.
- 11) C'est interdit être tors nu pour le pays et troubler la tranquillité publique.
- 12) Pour la zone de Pomà est permis recueillir l'eau et utiliser les toilettes, mais c'est pas possible stationner dans le pré de l'église ni camper dans les aires proches aux habitations.
- 13) C'est interdit l'emploi des voiture en direction de Pomà (sauve autorisation) pourquoi la rue est très étroit et il y a difficulté faire des manœuvre. C'est pas possible parque in loco (sauve autorisation).
- 14) Les jeux et les feus vont fait exclusivement dans les aires indiqué par les responsables.
- 15) L'association C.A.S.T. de San Desiderio fournit aux groupe les principaux indications pour les itinéraire en zone et la liste des nombres d'urgence.
- 16) Éventuel absences supérieurs aux 24 heures (pour visites, excursions, etc.) doivent être communiqué aux responsables.
- 17) Le C.A.S.T. de San Desiderio décline claque responsabilité pour les dommages personnels ou relative aux aires confié, dérivant par incurie ou par négligence. L'indemnisation des dommages sera à la charge du groupe responsable.
- 18) L'inobservance de ce règlement comporte l'exclusion du champ ou l'immédiat déplacement vers un nouveau champ.

**Le respect de l'environnement et des personne est la première règles de bonne éducation.**

L'association C.A.S.T. de San Desiderio vous souhaite un bon séjour et bonne travaille!